Le Bail Réel Solidaire (BRS), la solution pour accéder à la propriété à prix réduit !

Du 2 au 4 pièces
Jardin, terrasse ou balcon

Les prestations en détail*

- Volets roulants électriques
- Robinetteries **GROHE**
- Stationnement en sous-sol
- Halls sécurisés par digicode et visiophone
- Portes palières équipées de serrures 3 points **A2P★**
- Isolation thermique conforme à la **RE2020**
- Chapes phoniques



*Conforme à la notice descriptive.

Green SQUARE

ADI Promotion

LA COOP FONCIÈRE
RÉELLEMENT SOLIDAIRE

Le BRS est l'opportunité idéale pour devenir propriétaire de son logement neuf grâce à des conditions avantageuses.

Le BRS et ses avantages

- Devenir propriétaire en hypercentre grâce à un prix nettement inférieur au marché
- Capitaliser plutôt que de verser des loyers à fonds perdus
- TVA réduite[1]
- Dispositif éligible au PTZ
- Frais de notaire réduits

Comment ça fonctionne ?

1. Vous achetez uniquement le logement
2. Vous louez le terrain à faible coût à un Organisme Foncier Solidaire (OFS) agrée par l'État, ici La Coop Foncière Francilienne
3. La Coop Foncière Francilienne vérifie votre égibilité
4. Vous signez un bail longue durée (entre 18 et 99 ans) avec La Coop Foncière Francilienne pour l'occupation du terrain
5. Vous versez une redevance mensuelle modérée à l'OFS pour l'occupation du terrain
6. Vous occupez le logement en tant que résidence principale, avec les mêmes droits et responsabilités qu'un propriétaire classique

Vous êtes donc l'heureux propriétaire du logement, mais le terrain reste la propriété de l'OFS.

En cas de revente, le prix est encadré et l'OFS valide le nouveau profil de l'acquéreur.

Quels sont les critères d'éligibilité ?

Pour accéder à la propriété grâce au dispositif BRS, vous devez respecter des critères d'éligibilité :

- Respecter les plafonds de ressources en vigueur
- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale pendant toute la durée du Bail Réel Solidaire
- Signer un bail longue durée (minimum 18 ans)
- Respecter le plafond de revente défini par l'OFS



LA COOP FONCIÈRE RÉELLEMENT SOLIDAIRE

Qu'est ce que La Coop Foncière Francilienne ?

La Coopérative Foncière Francilienne est un Organisme de Foncier Solidaire (OFS) crée à l'initiative des Coopératives HLM d'Île-de-France.
Cette coopérative indépendante a pour mission de faciliter l'accès à la propriété notamment grâce à l'accession en BRS. Pour cela elle a pour vocation d'acquérir des terrains en ciblant des zones tendues de la région francilienne pour y construire des logements accessibles.

ADI Promotion — Green SQUARE

Renseignements et vente
01 30 80 50 90

LE TRI FACILE

[1] TVA à taux réduit sous réserve que les conditions de l'article 278 xxxx 11° du Code Général des impôts soient remplies. © Crédits photos : Perspectives Studio Laurent Prullière et Cabinet Architectonia.Perspectives laissées à la libre interprétation des artistes. Création : composit